

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

MULTICOOPERATION SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social de la société : 25, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg
Registre de Commerce et des Sociétés : Luxembourg Section B44963

Invitation à l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de Multicooperation SICAV aura lieu au bureau du Notaire Hellinckx, 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg le

13 janvier 2017 à 10.30 heures

Ordre du jour

1) Ajout du paragraphe 9 à l'article 26 des statuts. – Règles d'évaluation comme suit :

9) En outre, les valeurs mobilières d'un compartiment peuvent être évaluées comme suit :

i) au cours moyen ; à condition que les règles d'évaluation relatives aux différents compartiments soient à chaque fois appliquées de manière uniforme pendant leur durée de vie ;

ii) aux cours acheteur et vendeur à l'heure limite de réception des ordres, si les cours acheteur et vendeur sont utilisés pour déterminer les prix auxquels les parts sont distribuées et rachetées ; ou

iii) au cours acheteur coté, lorsqu'un jour de négoce, la valeur de toutes les demandes de rachat reçues pour ce jour de négoce dépasse la valeur de toutes les demandes de souscription reçues pour ce jour de négoce, ou au cours vendeur coté, lorsqu'un jour de négoce, la valeur de toutes les demandes de souscription reçues pour ce jour de négoce dépasse la valeur de toutes les demandes de rachat reçues pour ce jour de négoce, pour obtenir dans chaque cas la valeur des parts détenues par les porteurs de parts existants.

2) Adaptation des statuts eu égard aux modifications de la loi de 1915 concernant les sociétés commerciales.

Les actionnaires sont informés qu'un quorum de 50 % de toutes les actions en circulation est requis pour les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, et que les résolutions doivent réunir les 2/3 au moins des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires.

Si le quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une deuxième Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires ayant le même ordre du jour sera convoquée.

Une ébauche des statuts modifiés pourra être consultée au siège social de la société ou envoyée sur demande.

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire jusqu'au 9 janvier 2017 auprès de GAM (Luxembourg) S.A., 25, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, à l'attention de Legal & Compliance (Fax N° +352 / 26 48 44 44).

En cas d'impossibilité d'assister personnellement à l'Assemblée, vous avez la possibilité de vous faire représenter au moyen d'une procuration. A cet effet, nous vous prions, pour des raisons d'organisation, de retourner la procuration, dûment complétée et signée, jusqu'au 9 janvier 2017 auprès de Multicooperation SICAV, c/o GAM (Luxembourg) S.A., 25, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, à l'attention de Legal & Compliance (Fax N° +352 / 26 48 44 44).

*Multicooperation SICAV
Le Conseil d'Administration*

1605547